

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Avenant 2 à la convention du 23 Août 2011 pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État</i>
----------------	--

N° 2016 / 11 / 09

Afin de pouvoir garantir la transmission électronique des documents budgétaires (Budgets, décisions modificatives, Budgets supplémentaires et Comptes Administratifs), il convient de passer un avenant à la convention prise pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Vu l'article L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 Juin 2011 et la convention du 23 Août 2011 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité conclue entre la Commune et la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Vu la proposition d'avenant n°2 transmise par la Préfecture et adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu la note de synthèse.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité du 15 Novembre 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention du 23 Août 2011 qui vise à étendre le champ des actes transmissibles aux documents budgétaires sur « Actes budgétaires ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2.

Vote : unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-09-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

